

DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION D'ÉTALAGE, DE CHEVALET, DE ROTISSOIRE OU DE VITRINE D'EXPOSITION SUR LA VOIE PUBLIQUE

A FAIRE PARVENIR AU MOINS 3 SEMAINES AVANT L'INSTALLATION. SOYEZ PRÉVOYANT !

Tél. : 01 41 19 83 00
Fax : 01 41 19 83 19
economie@bois-colombes.com

Merci de retourner ce document dûment complété et signé soit à l'accueil des mairies, soit par fax, ou encore par mail lorsque vous en avez la possibilité (joindre alors le scan du document signé et le plan de situation à l'échelle lorsqu'il est exigé).

■ Le demandeur

Nom de l'établissement:

Raison sociale : Numéro de SIRET et code APE:

Nom et prénom du demandeur :

Gérant : Autre (précisez)

Courriel : Téléphone :

Adresse :

- Caractéristiques de la demande** (joindre un plan de situation à l'échelle)
- Nature de l'emprise au sol : Étalage Chevalet Rotissoire Vitrine d'exposition
 - Longueur : Largeur :
 - Adresse de l'emplacement :
 - Largeur du trottoir au droit de l'immeuble : Longueur de la façade de l'immeuble :

Je suis informé(e) que l'installation d'un **ÉTALAGE/CHEVALET/ROTISSOIRE** ou D'UNE **VITRINE D'EXPOSITION** est **soumise à des droits de voirie** calculés annuellement.
Ce forfait annuel sera appliqué **du jour de l'autorisation** jusqu'au 31 décembre de l'année en cours (pas de prorata). Ensuite, le forfait annuel s'appliquera par année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre.
Les tarifs étant susceptibles d'être modifiés chaque année, **les droits de voirie en vigueur seront ceux du jour de l'occupation** du domaine public.

LES DROITS DE VOIRIE SONT CONSULTABLES EN LIGNE À L'ADRESSE SUIVANTE :
<http://www.bois-colombes.com/guichet/liste.php#technique>

■ Adresse de facturation : celle du demandeur ou celle notée ci-dessous

Nom : Prénom :

Adresse :

..... Téléphone :

En cas d'autorisation, je m'engage à :

- respecter les règlements de Police et de voirie en vigueur ainsi que les prescriptions qui me seraient indiquées,
- payer sur simple demande de l'administration, le montant des droits de voirie qui sont établis conformément au tarif en vigueur ainsi que les frais éventuels de remise en état des trottoirs et chaussées.

Bois-Colombes, le **Signature du demandeur :**

